

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/les-libertes-de-plus-en-plus-menacees-en-france>

# Les libertés de plus en plus menacées en France

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -

Date de mise en ligne : mardi 24 juillet 2018

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

## Les libertés de plus en plus menacées en France

Les libertés, notamment la liberté d'expression et la liberté de conscience, apparaissent de plus en plus attaquées en France. Gouvernement des juges, désaisissement du peuple souverain par la classe politique au pouvoir, proposition de loi liberticide dite « fake news », projet de réforme constitutionnelle portant gravement atteinte aux pouvoirs du Parlement et à l'équilibre des pouvoirs, atteintes à la liberté d'expression par les grands médias (Google, Twitter, etc. ) sans aucun contrôle ni respect des droits de la défense, affaire Benalla Macron qui révèle des comportements inadmissibles, tout s'oriente actuellement vers une restriction drastique des libertés.

Tout récemment aussi, suite à l'homélie de Mgr Jean-Pierre Cattenoz, archevêque d'Avignon, qui s'en était pris au lobby LGBT, à la dénaturation du mariage et à l'avortement lors de la messe diffusée le 15 juillet sur France Culture, c'est France Culture qui voudrait censurer l'Eglise....

Ces dérives, nombreuses et graves, à la veille d'élections européennes importantes en 2019, ne peuvent laisser indifférents les catholiques qui doivent sérieusement s'interroger sur une République qui part à la dérive. Quelques exemples ci-après.

**Guy Barrey**

**Rude semaine pour les libertés, chapitre 3e : Loi « fake news » : la vérité si je mens**

« L'euphorie footballistique de ces derniers jours a couvert trois affaires liberticides pour les libertés publiques : la saisie de la dotation du Rassemblement national, l'affaire du « délit de solidarité » et le vote de la loi « fake news ». Cette dernière est totalement contraire au respect des droits de l'homme et aux principes de la République...

**Loi « fake news » : la vérité si je mens**

Depuis plusieurs mois, le président Emmanuel Macron et certains de ses ministres nous ont annoncé le dépôt d'un projet de loi destiné à lutter contre les « fake news ». On a entendu le président de la République nous dire « qu' en cas de propagation d'une fausse nouvelle, il sera possible de saisir le juge à travers une nouvelle action en référé, permettant, le cas échéant, de supprimer le contenu mis en cause, de déréférencer le site, de fermer le compte utilisateur concerné, voire de bloquer l'accès au site Internet ». Le juge des référés, juge de l'évidence, nouveau dépositaire de la vérité objective ! Et disposant ainsi d'un droit de vie et de mort sur les médias sur la base de la simple accusation de « diffusion de fausses nouvelles ».

**Taisez-vous ! Vous ne discernerez rien.**

Enfin, Emmanuel Macron a jugé plus prudent que ce soit le groupe majoritaire qui saisisse l'Assemblée nationale d'une proposition d'abord intitulée « lutte contre les fausses nouvelles » puis « loi contre la manipulation de l'information ». La lecture de l'exposé des motifs et du texte lui-même est atterrante et ne peut que provoquer l'inquiétude de tous ceux qui sont attachés aux libertés publiques fondamentales. En particulier, à la plus importante d'entre elles : celle de la liberté de pensée et d'expression. Si ce texte était adopté, il constituerait une régression insupportable, et ouvrirait la voie à ce qui semble être l'objectif principal : empêcher l'expression sur Internet d'opinions qui ne seraient pas validées par le pouvoir et/ou par des instances médiatiques sélectionnées par ce dernier. Or la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, partie intégrante de notre Constitution, garantit cette liberté fondamentale.

Dans son interprétation, à l'occasion de l'arrêt concernant la fameuse loi Gayssot, le Conseil constitutionnel a admis qu'il puisse exister des limitations à celle-ci. Mais en exigeant « que les atteintes portées à l'exercice de cette liberté doivent être nécessaires, adaptées et proportionnées à l'objectif poursuivi ». Or, ce qui est envisagé aujourd'hui excède largement le cadre posé par le juge constitutionnel. Françoise Nyssen, ministre de la Culture, n'a pas fait mystère du point de vue idéologique qui sous-tend cette initiative décidée par Emmanuel Macron, en déclarant publiquement que « la capacité de discernement des citoyens ne suffit plus » et qu'il « faut former les citoyens ». À la vérité officielle ? La ministre se place frontalement à contre-courant de l'héritage des Lumières, de l'héritage de la Révolution française et de toutes les traditions de notre pays. Ce legs de la liberté d'expression est incompatible avec la définition de la « fausse nouvelle » définie par l'article premier de la proposition de loi comme « toute allégation ou imputation d'un fait dépourvu d'éléments vérifiables de nature à le rendre vraisemblable ». Pardon ? Si j'affirme par exemple que Dieu existe, je ne peux fournir bien sûr aucun élément de preuve, vais-je tomber sous le coup de ce texte ?

L'hiver se prépare l'été

Tous les commentateurs honnêtes ont relevé son caractère liberticide. Et compris qu'agiter l'épouvantail de la chaîne d'information RT n'était qu'une diversion visant à masquer l'objet principal l'expression de l'opposition au pouvoir sur Internet. Et préserver ainsi le monopole des médias contrôlés par l'oligarchie financière.

Profitant d'un hémicycle aux trois quarts vides, les manipulateurs du groupe LREM ont franchi la première étape et fait nuitamment voter le texte. Il est prévu que ces amoureux d'Anastasia profitent de l'été pour finaliser leur méfait. Les optimistes vont nous répondre que le Conseil constitutionnel ne laissera pas passer.

C'est une plaisanterie. Nous avons vu le peu de cas que cette institution fait des principes républicains.

Conclusion générale : la tentation autoritaire

Au moment de terminer cette petite trilogie liberticide, comment ne pas être saisi d'une sourde inquiétude. Les trois épisodes - la saisie de la dotation du Rassemblement national, l'attaque contre la souveraineté populaire du Conseil constitutionnel et le vote de la loi « fake news » - qui sont autant d'attentats contre des libertés publiques fondamentales, se sont déroulés dans une seule semaine.

Le détournement de la loi par des magistrats, chargés pourtant de la faire respecter, mais devenus incontrôlables, a été utilisé pour tenter de faire disparaître la deuxième force politique électorale du pays. Le Conseil constitutionnel vient de démontrer que la façon dont il conçoit son rôle ne le porte pas à être le garant d'un certain nombre de règles supérieures, mais l'outil de la mise en cause de la souveraineté populaire. Quant à la loi « fake news », la volonté de porter atteinte à liberté d'expression saute aux yeux. Il faut faire feu de tout bois pour tenter de contrer les succès électoraux de ceux qui s'opposent à la mise en

oeuvre des orientations décidées à Bruxelles. Cette inquiétude se nourrit en premier lieu du constat de la multiplication de ces événements, dont l'examen permet de caractériser la mise en oeuvre d'une stratégie. Mais aussi de l'absence de réactions politiques de ceux qui devraient pourtant être en première ligne sur ces questions-là.

**Heures sombres : regarder le côté où s'accumulent les nuages**

Tout d'abord, existent au sein des élites dirigeantes des pays concernés, de forts courants fermement décidés à combattre la « lèpre populiste » à partir de l'application du principe « la fin justifie les moyens ». Habités souvent par une idéologie du camp du bien confronté à une populace égarée, ils ne sont pas du tout gênés devant l'utilisation de mesures attentatoires aux libertés ou illégales. L'épisode qui vient de se produire en Italie en est une nouvelle preuve. L'on apprend que la Cour de cassation, à l'instar du Pôle financier français, cherche à mettre sous séquestre la somme de 40 millions d'euros appartenant à la Ligue du Nord en garantie de sommes qui pourraient être dues par un ancien dirigeant de ce parti pour des faits remontant à 2008, et alors même qu'aucune condamnation définitive n'a été prononcée.

Ensuite, la faiblesse de la culture des libertés publiques au sein des élites politiques les amène à des formes de complaisance avec cette tentation autoritaire, dès lors qu'elles pensent pouvoir en retirer un petit intérêt politicien. Le plus bel exemple en est l'absence totale de véritables réactions politiques au grossier raid judiciaire qui a permis l'élimination de François Fillon de la présidentielle et l'élection d'Emmanuel Macron. Et que dire aujourd'hui devant celle de Laurent Wauquiez, par exemple, qui semble se frotter les mains de ce qui arrive au parti de Marine Le Pen ? Sans mesurer que s'ils ne se tiennent pas tranquilles, les Républicains seront les prochains sur la liste. Ou celle de Guillaume Tabard dans Le Figaro qui juge la mesure prise par les magistrats du Pôle financier « parfaitement légale » ? Affichant ainsi un surprenant manque de vigilance devant ce qui saute aux yeux du praticien qui connaît un peu le fonctionnement de la boutique « pôle financier ».

**Si l'on ne veut pas des heures sombres, il faut regarder le côté où s'accumulent les nuages. »**

source :

[vududroit](#)

Partie 1 : Juillet 2018 : rude semaine pour les libertés : chapitre 1er

Partie 2 : Rude semaine pour les libertés, chapitre 2e : Quand Laurent Fabius fait du droit

[wikistrike](#)

La chaîne Youtube de TV Libertés honteusement censuré par Google

TV libertés :

« La chaîne Youtube de TV Libertés a été honteusement censuré par Google, j'ai eu ce matin le directeur de la programmation de la chaîne M. Martial Bild, je vous publie son communiqué de presse :

« YouTube a bloqué la diffusion du Journal Télévisé du jeudi 14 juin pour atteinte aux droits d'auteur. Une mesure inédite et fausse. En effet, nous pouvons aisément faire valoir le droit de citation, argument juridique incontestable.

## Les libertés de plus en plus menacées en France

---

Avant même de procéder aux recours et aux modifications nécessaires, la chaîne TVLibertés a été tout bonnement supprimée. Une décision unilatérale, arbitraire et sans aucun avertissement préalable.

À partir d'un argument juridique dérisoire à été prise une décision politique majeure spoliant les 100 000 abonnés de la chaîne de la presse alternative.

C'est au moment où TVLibertés entamait une campagne de dons cruciale et s'imposait définitivement comme la chaîne de la presse alternative et de contre-pouvoir, que ce sale coup lui est porté.

Toute la nuit, nous avons travaillé à remettre nos émissions en ligne, notamment sur le site <http://TVLibertés.com> qu'il convient donc de consulter et de faire connaître.

Cet effort ne doit pas nous empêcher de faire valoir nos droits auprès de Google-Youtube, organe de recherche d'information devenu progressivement outil de censure de l'information .

Les semaines à venir vont devoir nous mobiliser totalement afin de nous doter des moyens, en premier lieu financiers, pour mettre en place des méthodes de totale indépendance technique. » »

Martial Bild

Source :

[la gauche ma tuer](#)

Youtube a fermé la chaîne de TV libertés !

15 Juin 2018Christine TasinLiberté d'expression, Manipulations médiatiques, République et laïcité

« Le prétexte de la fermeture ? Atteinte aux droits d'auteur...

C'est comme ça que youtube justifie, de plus en plus souvent, la suppression d'une video, voire la fermeture d'un compte. J'ai eu moult soucis de ce genre, sur plainte de quidams lambda, avec des noms à consonance étrangère, pour faire supprimer certaines videos. Il y en avait une, notamment, qui montrait un petit montage fait avec des photos de l'islamisation de Toulouse qui a été supprimée. Or, c'est moi qui avais pris les photos utilisées et la musique était libre de droits...Mais rien à faire. Mohamed Trucmuche avait fait valoir, sans preuve aucune, son droit d'auteur. Une affirmation et basta. Et que vous propose youtube ? De vous mettre en contact avec l'auteur de la plainte, afin de se débrouiller avec lui... Imparable.

Et c'est comme cela que 100 000 abonnés youtube pour TV Libertés, des milliers sans doute de videos, travail de 4 ans ( 50 mois...) ont été mis à la poubelle d'un trait de plume.

En admettant que le prétexte soit bon, de qui vient la plainte ? De télés officielles qui auraient vu des extraits de leurs programmes cités pour commentaires ?

Je ne vois pas ce que cela peut être d'autre. Et c'est terrible.

Le droit de citation est inscrit dans la loi, pourtant. Et comment faire un travail critique sur les medias si on ne peut pas les citer ?

Mais la réalité est toute autre. Le problème, pour les autres médias comme pour le gouvernement, comme pour les gauchistes, c'est que TV libertés défend des idées pas politiquement correctes, pourfend, entre autres, l'immigration massive, donne la parole à tous les damnés des médias. Quel désordre ! Il fallait que cela cessât !

TV Libertés a une parade, une seule, basculer toutes ses vidéos sur une des chaînes russes. Riposte laïque a ainsi basculé pas mal de ses vidéos importantes sur TVS24.RU. Gageons que nous allons pouvoir bientôt retrouver toutes les émissions de TV Libertés là-bas.

La Russie est, actuellement, le seul garant de la liberté d'expression en Europe. Qu'on se le dise.

En attendant, écrivez en nombre à google, puisque youtube appartient à google... Rassurant, n'est-ce-pas ? De quoi abandonner définitivement google chrome et passer à Safari, non ? »

<https://www.google.com/intl/fr/contact/>

Twitter supprime 70 millions de comptes en deux mois... dont celui d'Infocatho

« Il s'agit d'un problème pour la liberté de la presse dont ses habituels laudateurs se félicitent pourtant...

Le site OJIM avait révélé le 26 février 2018 les pratiques de censure active de Twitter via le « shadow banning » qui permet à l'algorithme maison de rendre invisible un compte sans que l'utilisateur ne soit prévenu ni ne puisse le réaliser. L'Union Européenne avait félicité la société américaine pour sa politique. Mais Twitter va plus loin.

C'est le Washington Post du 6 juillet 2018 qui en parle sous la signature de Craig Timberg et Elizabeth Dwoskin. Chaque jour de mai et juin 2018 Twitter a supprimé plus d'un million de comptes par jour. Selon les déclarations de Del Harvey, vice-présidente « confiance et sécurité » (sic) de la société, Twitter est en train de faire évoluer la balance entre la libre diffusion de discours et la sécurité. Elle insiste « Un des plus grands changements est intervenu dans notre manière d'appréhender l'équilibre entre la liberté d'expression elle-même et le risque que cette liberté glace/effraie (chill en américain) le discours de quelqu'un d'autre ».

Et encore plus à venir

Le temps est loin où la société se revendiquait comme l'aile la plus libre discours du parti du libre discours (The free speech wing of the free speech party). Le sénateur démocrate Mark R. Warner a vivement encouragé Twitter dans sa politique de censure active, remarquant simplement « qu'il y a encore beaucoup à faire » (resic).

Les natures inquiètes sur les futures capacités de censure de Twitter peuvent être rassurées : la société a racheté en 2016 une société d'intelligence artificielle Magic pony, une technologie qui sera employée pour traquer et éliminer les comptes non politiquement corrects selon la sauce Twitter. »

Source : OJIM et Breizh-Info

[info catho](#)

L'offensive Google contre la liberté d'expression et de pensée

« La plate-forme vidéo de Google, l'omniprésent YouTube, va investir quelque 25 millions de dollars pour venir en aide à des éditeurs de médias à travers le monde pour la publication de vidéos, histoire de promouvoir ceux qu'elle gratifie d'un label virtuel de « journalisme de confiance ». La démarche donnera un avantage certain à ces sources jugées - à l'aune des critères de YouTube - capables de diffuser une information « faisant autorité », dans une vingtaine de « marchés globaux ».

Il est évident que cette mesure annoncée, après la mise en avant du fact-checking par facebook avec ses médias de confiance, après la loi discutée sur les fake-news, après la censure de comptes facebook et twitter, n'est pas une bonne nouvelle pour les libertés d'information et de la "presse".

Nous assistons dans le monde à une offensive du "politiquement correct" qui empêche le public de réfléchir. Non pas que les "médias alternatifs" soient exempts de tous reproches mais il n'appartient pas aux grandes firmes de déterminer ce qu'il faut penser ; le public doit exercer son esprit critique envers les médias "traditionnels" mais aussi vis-à-vis des médias "alternatifs". C'est le prix de l'indépendance et des véritables libertés. »

Source :

[info catho](#)

Affaire Benalla Macron

Cette affaire, en cours d'instruction, apparaît bien inquiétante, à raison des dérives qu'elle révèle et des menaces pour les libertés qu'elle montre. A suivre donc.

« Le préfet de Paris dénonce le « copinage malsain » entre Macron et Benalla

23 Juil 2018 par Christine Tasin Macron, République et laïcité

« Ce matin Collomb ramait sec pour nous faire croire au père Noël. Le préfet de Paris, Michel Delpuech, lui, n'y est pas allé par 4 chemins, parlant de « dérives individuelles inacceptables et condamnables, sur fond de copinage malsain ».

Je ne vois pas de quel copinage il pourrait parler en-dehors de celui entre Macron et Benalla.

Par ailleurs, il a jeté un autre pavé dans la mare, affirmant, contrairement à Collomb, que Benalla était « un interlocuteur connu ».

Et encore un pavé quand il révèle que l'Élysée l'a averti qu'une vidéo allait circuler sur les réseaux sociaux... Qu'attendait l'Élysée ? Que Michel Delpuech parvienne à récupérer et faire disparaître la vidéo en question ?

Et un quatrième pavé, quand il lance des investigations en interne pour savoir pourquoi Benalla était présent là où il a sévi. Ce qui confirme que l'autre y était sans ordre du préfet, ni de Collomb - qui affirme ne pas le connaître.

Bref Benalla a fait ce qu'il a fait sur ordre exclusif de Macron. C'est donc confirmé ce jour par les deux personnalités interrogées par la commission d'enquête. »

Source :

[résistance républicaine](#)

France Culture voudrait censurer l'Église

« Suite à l'homélie de Mgr Jean-Pierre Cattenoz, archevêque d'Avignon, qui s'en était pris au lobby LGBT, à la dénaturation du mariage et à l'avortement lors de la messe diffusée le 15 juillet sur France Culture, la radio a exigé des représentants de l'Église catholique qu'ils « respectent les valeurs du service public, comme la tolérance, le respect et la non-discrimination ».

## Les libertés de plus en plus menacées en France

---

Dans un courrier envoyé le 16 juillet, la radio demande rendez-vous au président de la Conférence des évêques de France Mgr Georges Pontier. Parmi les phrases incriminées, voici :

" « le mariage pour tous peut bien exister » mais « ce ne sera jamais qu'une amitié »

" « J'ai pleuré il y a quelques semaines en voyant conduire au panthéon de la République le corps de celle qui a permis la légalisation de l'avortement »

" citations dont une de Jean-Paul II : « l'avortement est le crime le plus abominable qui soit car la victime n'a même pas la possibilité de crier sa propre souffrance ».

Cette homélie s'était déroulée pendant le 72e Festival d'Avignon sur le thème du... genre. En somme, c'était un peu la réponse du berger à la bergère. »

Source :

[le salon beige](#)